



Schweizerischer Pächterverband

Vereinigung landw. Gewerbe- und ParzellenpächterInnen

Association Suisse des Fermiers

Association des fermiers et locataires de parcelles

Procès-verbal de la première assemblée générale de l'Association Suisse des Fermiers

22 février 2023, 10 h 00

Restaurant Rössli, Bernstrasse 53, 4852 Rothrist

Assemblée générale

1. Accueil

Alois Huber salue les membres de l'Association et les invités Felix Peter (Landwirtschaft Aargau), Adrian Haldimann (Schweizer Bauer), Jeanne Göllner (Bauernzeitung).

Les personnes excusées figurent sur la liste en annexe.

2. Contrôle des présences et élection des scrutateurs

Dieter Scheibler est élu comme scrutateur et Toni Niederberger (ancien président de la « Nordwestschweiz Pächterverein » (NWCHPV) comme président du jour. 29 membres ayant le droit de vote sont présents.

3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et le rédacteur est remercié.

4. Rapport annuel du président

Stefan Schöpfer soumet au vote le rapport annuel de Alois Huber.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

5. Comptes annuels 2022

Les comptes tenus par l'Union des paysans fribourgeois (UPF) sont présentés par Benjamin Pulver (gérant) : Les produits s'élèvent en tout à CHF 46'743.20, les charges à CHF 31'976.50, ce qui donne un bénéfice annuel de CHF 14'766.74. La fortune s'élève donc désormais à CHF 44'725.81.

Le bénéfice a été réalisé grâce aux actifs transférés des associations régionales qui n'existent plus. Pour le maintien à long terme de l'association, le nombre de membres doit augmenter.

6. Rapport des réviseurs

Le rapport des réviseurs est présenté par Toni Niederberger (réviseur). Il recommande d'accepter les comptes annuels 2022 et de donner décharge au comité.

Toni Niederberger remercie l'UPF et Mme Monika Kistler pour le travail accompli.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et le comité est déchargé.

7. Cotisation des membres 2023 et 2024

Alois Huber propose d'approuver la cotisation de CHF 60 par personne pour les membres actifs et de CHF 30 par personne pour les membres donateurs.

Commentaires:

P. Kistler : Je propose de contacter à nouveau les associations régionales d'agriculteurs pour leur demander de prélever auprès de chaque agriculteur CHF 2 supplémentaires à la cotisation pour l'association régionale d'agriculteurs et de les verser à l'ASF.

A. Huber : Pour la collecte des cotisations, chaque agriculteur doit donner son accord écrit, ce qui peut être difficile à mettre en œuvre. Je prends note de cette proposition et j'y réfléchis plus en détail.

Les cotisations proposées de CHF 60 par membre actif et de CHF 30 par donateur sont acceptées à l'unanimité.

8. Règlement de l'organisation et des frais

Le gérant présente la nouvelle structure de l'association ainsi que les procédures fixées dans le règlement pour les futures élections, de même que les indemnités pour le comité, les responsables de département, le secrétariat, les réviseurs et la comptabilité.

Commentaires:

P. Kistler : Le nom de section est erroné. Comme il n'y a pas d'élections dans les sections, le nom de sections n'est pas approprié.

B. Pulver : Les membres des sections décident quelles personnes seront proposées par leur section pour le comité. L'élection correspondante des personnes proposées est une formalité. L'affirmation selon laquelle aucune élection n'a lieu dans les sections n'est pas applicable.

Toni Niederberger (président du jour) : Je fais la proposition que le mot "section" soit changé en "groupe régional".

Alois Huber propose d'accepter le règlement, sous réserve que le mot "section" soit remplacé par l'expression "groupe régional" dans le règlement ainsi que dans les statuts.

La proposition d'Alois Huber est acceptée à l'unanimité.

9. Budget 2023

Benjamin Pulver constate qu'une perte de CHF 6'650 est prévue au budget pour l'année 2023. Les raisons de ce budget négatif sont d'une part les faibles recettes des cotisations des membres et d'autre part les dépenses budgétées de CHF 4'650 pour les activités dans les sections et les frais uniques de CHF 4'500 pour la création du site internet. Sans les coûts uniques de la page d'accueil, la perte serait d'environ CHF 2'000.

Commentaires:

J. Häring: Il faut augmenter la présence dans le public. Je n'ai appris l'existence de l'association que par hasard.

Heinzer Karl : Il m'a fallu trois appels téléphoniques pour devenir membre de l'association.

G. Creteigny : Nous sommes conscients de la problématique actuelle et travaillons sur nos stratégies de marketing.

K. Huwiler : Sur la carte d'inscription pour devenir membre, il faut insérer la phrase : "Pour préserver notre association". Cette carte doit être jointe aux courriers que les associations régionales d'agriculteurs adressent à leurs membres.

E. Galliker : Il faut utiliser davantage les médias sociaux. On devrait créer un groupe WhatsApp auprès des groupes régionaux.

Intervenant : Il faut contacter les écoles professionnelles de manière ciblée. Pendant ma formation de maître agriculteur, l'association des fermiers n'a jamais été évoquée.

C. Jacques : Pour que les propositions précédentes puissent être mises en œuvre, il faut augmenter le budget du compte "publicité" à CHF 5'000.

Alois Huber propose d'augmenter le budget de CHF 5'000 pour la publicité.

La proposition d'Alois Huber est adoptée à l'unanimité.

10. Adaptation des statuts

Le gérant explique que dans les statuts existants, il existe une incohérence entre l'art. 4 et l'art. 15 qu'il convient de corriger. La proposition d'adaptation vise à préciser que, dans des cas exceptionnels, une personne peut être élue au comité en tant que membre actif, même si elle n'est pas un fermier actif. Cette dérogation s'applique lorsque la personne concernée dispose de compétences (par exemple, titulaire d'un mandat politique) particulièrement utiles pour atteindre les objectifs de l'association. Une personne proposée par le comité directeur doit être élue par l'assemblée générale.

En outre, le directeur recommande de supprimer les dispositions transitoires des articles 36 et 37.

Commentaires:

P. Kistler : Il faut limiter le nombre d'éventuels locataires non actifs au sein du comité. Je propose que dans les statuts, le nombre possible de membres du comité qui ne sont pas des fermiers soit limité à trois personnes.

G. Creteigny : Actuellement, nous sommes confrontés au problème du nombre insuffisant de membres. La limitation demandée concernant les fermiers non actifs au sein du comité n'a pas de sens. Il ne faut pas oublier que les membres du comité doivent être élus par l'AG.

J.-L. Chollet : Dans l'adaptation proposée par le comité, il est stipulé que les fermiers non actifs ne peuvent être élus au comité qu'à titre exceptionnel. La restriction demandée n'apporte aucun avantage.

D. Scheibler : Il n'est pas judicieux de remodeler les statuts lors de cette AG. Je demande le renvoi des statuts, car le mot « sections » doit être modifié dans les statuts.

P. Kistler : Si la proposition de D. Scheibler est acceptée, je retire ma proposition.

La proposition de D. Scheibler est acceptée par 21 voix pour et 8 voix contre.

11. Elections

a. Membres du comité

Le président du jour présente brièvement les membres du comité directeur proposés à l'élection.

Name Nom	Vorname Prénom	Adresse Adresse	Plz. Plz.	Ort Lieu	Sektionsvertr. Repr. de Sect.
Huber	Alois	Effingerweg 3	5103	Wildeggen	-
Schöpfer	Stefan	Ober Rotmoos	6162	Rengg	Luzern
Cretegnny	Gilles	Route de Cery 42	1008	Prilly	Romandie
Robert	Zurkinden	Singine	3186	Düdingen	Romandie
Rupp	Martin	Schauenburgerstr. 88	4410	Liestal	Nordwestschweiz und Region Bern
Aregger	Hans	Bern-Zürichstr. 6	3425	Koppigen	Nordwestschweiz und Region Bern
Odermatt	Beat	Buosigenstr. 3	6410	Goldau	Zentralschweiz
Kuster	Markus	Oberbüchelstr. 4	9444	Diepoldsau	Ostschweiz

Le comité directeur est élu globalement par des applaudissements pour un mandat de 4 ans.

b. Président

Le président du jour propose Alois Huber comme président.

Alois Huber est élu président pour une durée de 4 ans par des applaudissements nourris.

c. Réviseur

Christoph Hirt (FR), Christoph Sciboz (FR) et Elmar Rudaz (FR) sont proposés à l'élection.

Les réviseurs proposés sont élus par des applaudissements.

12. divers

Le président donne la parole pour quelques annonces.

J.-L. Chollet : Pour faire connaître l'association, il faut également entretenir le contact avec les autorités et institutions cantonales.

Rothrist, le 22.02.2023, 12.15 Uhr

Rédacteur du procès-verbal
Benjamin Pulver, gérant